



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 JANVIER 2021

- Membres afférents au Conseil Municipal : **15**
- En exercice : **15**
- Présents : **12**
- Absente : Lucie VAUTHIER
- Absents : Michel GILES (pouvoir à Christophe MANZO), Michel THIVOLLE (pouvoir à Anthony CELERIEN)
- Secrétaire de séance : David LAMANDE
- Président de séance : Christophe MANZO, adjoint

Ouverture de la séance à 18 heures 30

- **Démission du Maire, M. Michel GILES**

M. le Maire, absent ce jour, fait part de sa démission aux membres du Conseil Municipal.
« A ce jour, ma santé ne me permet plus d'assurer correctement ma fonction de maire, et j'ai donc adressé à Monsieur le Préfet de la Drôme ma lettre de démission.
Si cette démission est acceptée, je resterai conseiller municipal, et l'élection d'un nouveau ou d'une nouvelle maire aura lieu prochainement au sein du Conseil Municipal.
J'ai toute confiance dans l'équipe en place pour assurer ce transfert de responsabilités.
Michel GILES »

La procédure usuelle en cas de démission du maire est la suivante :

- M. le Maire envoie sa lettre de démission au Préfet.
 - Lorsque M. le Préfet accepte la démission, de nouvelles élections doivent être organisées dans les 15 jours qui suivent (maire, adjoints et délégations).
- L'acceptation du Préfet a été reçue en mairie le 21 janvier 2021 et prendra effet au 31 janvier.
Un Conseil municipal extraordinaire est prévu le samedi 6 février à 14 heures afin que le public puisse y assister (limité à 10 personnes, en raison des conditions sanitaires en vigueur).

- **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2020**

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 14 décembre 2020 est lu et approuvé à l'unanimité.

- **Désignation d'un secrétaire de séance** : David LAMANDE

I. FINANCES ET ENERGIE

Finances

- Ateliers communaux : avenant lot 1

Dans le cadre des travaux de construction des ateliers communaux, le lot 1 (terrassment – VRD) a fait l'objet d'un avenant pour l'agrandissement de la plateforme et des réseaux.

Le montant initial du marché public s'élève à 17 580 € HT.

Le montant de l'avenant représente 12 219 € HT, soit une augmentation de 69 %.

L'article R. 2194-3 du code des marchés publics stipule que la modification du montant initial d'un marché ne peut être supérieure à 50%.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- DECI, demande de subvention DETR

Dans le cadre de la mise en conformité réglementaire pour la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), la commune a sollicité les services de la SAUR pour la réalisation d'un état des lieux des installations existantes et du Schéma de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SDECI).

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 6 405 € HT (voir annexe).

Le Maire informe que le projet est éligible à la DETR et subventionnable à 80%.

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité**

- Rénovation énergétique des bâtiments communaux (école et mairie), demande de subvention DETR
↳ **Délibération reportée au prochain Conseil Municipal**

II. INTERCOMMUNALITE, URBANISME, PERSONNEL, ADMINISTRATION GENERALE :

Intercommunalité

- Montélimar Agglo
Réunion du bureau le 18/01/2021, présence de Michel THIVOLLE, 1^{er} adjoint.
- SIEBRC, SIGMA, SID, SDED
Aucune réunion depuis le dernier Conseil Municipal.
- ADN
L'avancement des travaux est conforme au calendrier.
A ce jour, il est recommandé de ne pas répondre aux sollicitations de certains démarcheurs abusifs qui proposent déjà la signature de contrat d'engagement pour l'accès à la fibre.
A l'issue des travaux, une réunion publique officielle sera organisée, point de départ des usagers pour choisir leur opérateur.

Personnel

- Tableau des effectifs
Comme chaque année, il est demandé au Conseil Municipal de valider le tableau des effectifs au 31/12/2020 qui se présente comme suit :

Cadre d'emploi et Grade	Durée hebdomadaire	Observations
Filière administrative		
Adjoint administratif	35 heures	Secrétariat de mairie
Adjoint administratif	32 heures	Maison des Lettres et accueil mairie
Filière technique		
Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	35 heures	
Adjoint technique	35 heures	En disponibilité depuis mai 2019
Adjoint technique	35 heures	CAE de 1 an pour pallier à l'absence de l'agent en disponibilité
Filière Sociale		
Agent social principal 2 ^{ème} classe	35 heures	
ATSEM principal 2 ^{ème} classe	19 heures	
Filière animation		
Adjoint d'animation principal 2 ^{ème} classe	31 heures	Accueil mairie et direction du périscolaire / en congé maternité
Adjoint d'animation	24 heures	CCD de 1 an pour pallier à l'absence de l'agent en congé maternité
Adjoint d'animation	9 heures 48	Périscolaire / CDI
Filière culturelle		
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	2 heures 30 3 heures 30 4 heures	CDD de 1 an en fonction des inscriptions
Assistant spécialisé de l'enseignement artistique	9 heures 30	CDI

↳ **Délibération adoptée à l'unanimité.**

- Entretiens individuels
Comme chaque année, les élus s'organisent afin préparer les entretiens individuels des agents.

Administration générale

- Couvre-feu de 18 heures à compter du mardi 12/01/2021
- Point épidémiologique de la Drôme
Une conférence audio avec la Sous-Préfecture de Die s'est déroulée le 14/01/2021 afin de faire un constat sur la situation sanitaire actuelle du territoire.
Le nombre de cas positifs est en progression en Drôme et est supérieur à la moyenne régionale.
La stratégie de déploiement de la campagne de vaccination a été évoquée (voir fiche réflexe sur le site officiel de la commune).
Il y a 3 centres de vaccination à ce jour (Valence, Romans, Montélimar). 3 autres sites ouvriront prochainement avec un objectif de maillage complet du département sur le 1^{er} trimestre.
- Planning des réunions et fixation des commissions
Commission générale le 25/01/2021
Commission Finances le 28/01/2021
Commissions Urbanisme et Travaux le 01/02/2021
Conseil Municipal extraordinaire le 06/02/2021

III. TRAVAUX, VOIRIE, ASSAINISSEMENT, CADRE DE VIE

Travaux

- Ateliers communaux
La réception des travaux a été réalisée ce jour avec quelques réserves qui seront levées sous 10 jours.
Le déménagement se fera progressivement après la mise en place de rangements par le personnel technique. Une visite du site par les élus est prévue à l'issue du Conseil Municipal extraordinaire du 06/02/2021.
- Columbarium
L'extension du columbarium sera réalisée prochainement.

Voirie

- Reprise voirie « Chemin de Saint-Jean » (les Terrasses de Provence)
Suite à la demande des propriétaires actuels, les membres du Conseil évoquent une possible reprise de voirie par la commune du « Chemin de Saint-Jean ».

IV. JEUNESSE, VIE SCOLAIRE, SOLIDARITE, LOGEMENT

Solidarité

Le CCAS de Puy-Saint-Martin et l'association Vieillir au Village mettent en place un service de transport pour les personnes isolées désirant de rendre vers le centre de vaccination de Montélimar.

V. VIE ASSOCIATIVE, CULTURE, TOURISME, ET COMMUNICATION

Associations

- AG Club cyclo : jeudi 21/01/2021 à 15 heures
- AG PSMi : Mardi 26/01/2021 à 16 heures
- Jazz au Village : vendredi 02/07/2021 (sous réserve des conditions sanitaires en vigueur)
- Cafés citoyens du 9 et 16/01/2021 :
Les comptes rendus sont accessibles sur le site officiel de la commune.

Culture

- Représentation théâtrale du Conservatoire de Montélimar le 22/06/2021
Entièrement prise en charge par l'Agglo, cette manifestation est proposée aux habitants dans le cadre des rencontres culturelles Itinérance[s] 2021 (informations au 04 75 54 35 73 du lundi au vendredi de 14 heures à 18 heures).

Tourisme

- Projet de l'O.T. de Montélimar Agglo de développement d'une carte de circuits sportifs et familiaux traversant notre commune.
La municipalité a associé le Club Cyclo de Puy St Martin à ce projet, qui s'est proposé de les accompagner sur les aspects techniques de ces parcours.

Guide des circuits à paraître printemps 2021.

- Dans le cadre du passage à l'Agglo, la directrice de l'O.T. de Montélimar Agglo sera reçue par les élus référents afin de préparer la future collaboration.

Communication

- Numéro spécial du PSM : « Agglo mode d'emploi »

L'édition de ce bulletin spécial sera distribuée aux usagers en fin de semaine 4 soit à compter du jeudi 28/01/2021.

La CCVD assure la continuité de ses services pour la commune encore quelques mois, le temps d'assurer le transfert des compétences.

La commune de Puy-Saint-Martin tient à remercier la CCVD pour ces plus de 40 ans de vie commune et à souligner le professionnalisme et l'engagement de ses personnels. Elle apprécie son aide pour que la transition se passe en douceur.

- Logo

Les élus vous présentent le nouveau logo de la commune qui sera décliné sous différentes nuances :



VI. QUESTIONS DIVERSES

La séance est levée à 20 heures 30.

Prochaine séance du Conseil Municipal : le samedi 6 février 2021 à 14 heures.